



SYSTÈME DE QUALIFICATION – JEUX DE LA XXXIII^E OLYMPIADE – PARIS 2024

UNION CYCLISTE INTERNATIONALE (UCI)

BMX FREESTYLE

A. ÉPREUVES (2)

Épreuve masculine (1)	Épreuve féminine (1)
Park	Park

B. PLACES DE QUALIFICATION

B.1. Quota total pour le BMX freestyle :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	11	1	0	12
Femmes	11	1	0	12
Total	22	2	0	24

B.2. Nombre maximum d'athlètes par Comité National Olympique (CNO) et par épreuve :

	Quota par CNO
Hommes	2
Femmes	2
Total	4

B.3. Mode d'attribution des places :

Les places de qualification attribuées via la série d'épreuves de qualification olympique seront remises aux athlètes de manière nominative. Toutes les autres places, attribuées via la participation aux épreuves de l'UCI mentionnées dans ce système de qualification, seront allouées aux CNO.



C. ADMISSION DES ATHLETES

C.1. Respect de la Charte olympique et des autres règles applicables

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment aux Règles 41 (Nationalité des concurrents) et 43 (Code mondial antidopage et Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions).

Seuls les athlètes qui respectent la Charte olympique, le Code mondial antidopage et le Code du Mouvement olympique sur la prévention des manipulations de compétitions, y compris les conditions de participation établies par le CIO, ainsi que les règles de l'UCI, pourront participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

C.2. Critères relatifs à l'âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de Paris 2024, les athlètes doivent être nés le 31 décembre 2009 au plus tard (en d'autres termes avoir 15 ans révolus ou atteindre cet âge en 2024).

C.3. Autres critères d'admission requis par la FI

Les athlètes doivent aussi remplir les conditions suivantes :

- être titulaires d'une licence en cours de validité délivrée par une fédération nationale affiliée à l'UCI ;
- avoir participé à au moins une (1) des épreuves suivantes : une des épreuves de qualification olympique, Championnats du monde de l'UCI ou une épreuve de Coupe du monde de l'UCI pendant la période de qualification (du 1^{er} novembre 2022 au 2 juin 2024).

Pour éviter toute ambiguïté, les athlètes d'autres disciplines cyclistes ne sont pas autorisés à participer au BMX freestyle.

D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification.

D.1. PLACES DE QUALIFICATION ATTRIBUEES DE MANIERE NOMINATIVE

HOMMES/FEMMES

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification
Six (6) par sexe	Série d'épreuves de qualification olympique (mars-juin 2024 – dates et lieux à déterminer) Six (6) places de qualification par sexe seront attribuées via le classement final de la série d'épreuves de qualification olympique (SQO).



	<p>NB : Dans le cas où trois (3) athlètes représentant le même CNO participeraient à la série d'épreuves de qualification olympique, seuls les deux (2) athlètes les mieux placés (au classement final de la SQO) obtiendront une place de qualification conformément au nombre maximum d'athlètes par CNO indiqué à la section B. Dans ce cas, la troisième place de qualification sera attribuée à l'athlète occupant le rang suivant (au classement final de la SQO) après ce 3^e athlète classé.</p>
--	--

D.2. PLACES DE QUALIFICATION ATTRIBUEES AUX CNO

Les six (6) places disponibles via la série d'épreuves de qualification olympique, y compris toute réattribution en cas de refus d'un athlète individuel, seront allouées avant l'attribution des six (6) places de qualification aux CNO (place pays hôte incluse) via les Championnats du monde UCI 2022 et 2023 de cyclisme urbain.

HOMMES/FEMMES

Nombre de places de qualification	Épreuves de qualification									
Deux (2) par sexe	<p>Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain – Abu Dhabi, EAU</p> <p>Résultats élite individuels des Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain – compétition de BMX freestyle park</p> <p>Le CNO le mieux classé d'un continent qui n'aura pas déjà obtenu de places de qualification via la série d'épreuves de qualification olympique obtiendra une (1) place au maximum. Dans l'éventualité où tous les continents ne seraient toujours pas représentés après cela, la deuxième place attribuée selon ce processus ira au CNO le mieux classé d'un continent non encore qualifié. Une fois tous les continents représentés, les places restantes attribuées selon ce processus seront allouées aux CNO admissibles les mieux classés, dans la limite du quota maximum par CNO indiqué à la section B.</p> <table border="1"><thead><tr><th>Résultats individuels aux Championnats du monde 2022</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les deux (2) CNO les mieux classés, comme indiqué ci-dessus</td><td>1</td><td>2</td></tr><tr><td colspan="2"></td><td>Sous-total : 2</td></tr></tbody></table>	Résultats individuels aux Championnats du monde 2022	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Les deux (2) CNO les mieux classés, comme indiqué ci-dessus	1	2			Sous-total : 2
Résultats individuels aux Championnats du monde 2022	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes								
Les deux (2) CNO les mieux classés, comme indiqué ci-dessus	1	2								
		Sous-total : 2								
Trois (3) par sexe	<p>Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme – Glasgow, Écosse (GBR)</p> <p>Résultats élite individuels des Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme urbain – compétition de BMX freestyle park</p>									



	<p>Dans l'éventualité où il resterait un ou plusieurs continents sans place de qualification, le CNO le mieux classé d'un continent qui n'aura pas encore obtenu de places de qualification via la série d'épreuves de qualification olympique ou les Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain à Abu Dhabi (EAU) obtiendra une (1) place de qualification au maximum. Dans l'éventualité où tous les continents ne seraient toujours pas représentés après cela, la deuxième place attribuée selon ce processus ira au CNO le mieux classé d'un continent non encore qualifié. Une fois tous les continents représentés, les places restantes attribuées selon ce processus seront allouées aux CNO admissibles les mieux classés, dans la limite du quota maximum par CNO indiqué à la section B.</p>									
	<table border="1"><thead><tr><th>Résultats individuels aux Championnats du monde 2023</th><th>Athlètes qualifiés par CNO</th><th>Nombre total d'athlètes</th></tr></thead><tbody><tr><td>Les trois (3) CNO les mieux classés, comme indiqué ci-dessus</td><td>1</td><td>3</td></tr><tr><td></td><td></td><td>Sous-total : 3</td></tr></tbody></table>	Résultats individuels aux Championnats du monde 2023	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes	Les trois (3) CNO les mieux classés, comme indiqué ci-dessus	1	3			Sous-total : 3
Résultats individuels aux Championnats du monde 2023	Athlètes qualifiés par CNO	Nombre total d'athlètes								
Les trois (3) CNO les mieux classés, comme indiqué ci-dessus	1	3								
		Sous-total : 3								

D.3. PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement un (1) homme et une (1) femme aux Jeux Olympiques de Paris 2024, pour autant que les athlètes en question répondent aux critères d'admission définis à la section **C. Admission des athlètes** du présent document.

Si le pays hôte obtient des places de qualification selon le processus décrit à la section D, les places pays hôte seront réattribuées comme indiqué à la section **F. Réattribution des places inutilisées** – méthode B.

E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

E.1. CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

L'UCI publiera les résultats sur son site web (<https://www.uci.org>) dans les deux (2) jours qui suivront la fin de la compétition.

Le 7 juin 2024, l'UCI confirmera par courriel aux CNO les places de qualification qui leur auront été attribuées. Les CNO auront alors jusqu'au 21 juin 2024 pour confirmer à la l'UCI l'utilisation des places obtenues, comme indiqué à la section **G. Période de qualification**.

E.2. CONFIRMATION DES PLACES PAYS HOTE

Le pays hôte devra avoir confirmé par écrit à l'UCI, avant le 21 juin 2024, l'utilisation de ses places pays hôte.



F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

F.1. PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

En principe, étant donné qu'il existe deux méthodes distinctes pour attribuer les places de qualification (de manière nominative via la série d'épreuves de qualification olympique et aux CNO via les épreuves de l'UCI citées à la section D), la réattribution des places est elle aussi différente – les places allouées de manière nominative sont réattribuées en utilisant le classement final de la série d'épreuves de qualification olympique et celles allouées aux CNO sont réattribuées en utilisant les épreuves de l'UCI.

Méthode A : Les places qui ont été obtenues par des athlètes individuels via la série d'épreuves de qualification olympique seront réattribuées, sur la base du classement final de la SQO, à l'athlète admissible non encore qualifié occupant le rang suivant au classement final de la SQO et représentant un CNO qui n'a pas déjà deux (2) athlètes qualifiés. S'il reste des places à l'issue de la SQO, celles-ci seront réattribuées selon la méthode B, une fois que toutes les places auront été attribuées ou réattribuées aux CNO via les épreuves de l'UCI.

Méthode B : Les places de qualification allouées aux CNO seront réattribuées au CNO occupant le rang suivant aux Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme, sur la base des résultats individuels élite de la compétition de BMX freestyle park, pour autant que le CNO n'ait pas déjà obtenu une place via la série d'épreuves de qualification olympique ou via les Championnats du monde UCI 2022 ou 2023 de cyclisme urbain.

F.2. PLACES PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place pays hôte inutilisée sera réattribuée au CNO non encore qualifié occupant le rang suivant au classement élite individuel des Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme urbain, pour autant que le quota maximum par sexe et par CNO soit respecté.

G. ATHLETES DE RESERVE ET ATHLETES ACCREDITES "AP"

Des informations sur les athlètes de réserve et/ou les athlètes accrédités "Ap" seront communiquées à une date ultérieure.

H. PERIODE DE QUALIFICATION

Date	Échéance
1 ^{er} novembre 2022 – 2 juin 2024	Période de qualification olympique pour le BMX freestyle park
9 – 13 novembre 2022	Championnats du monde UCI 2022 de cyclisme urbain, Abu Dhabi, EAU



3 – 13 août 2023	Championnats du monde UCI 2023 de cyclisme, Glasgow, Écosse (GBR)
Mars – juin 2024	Série de d'épreuves de qualification olympique
7 juin 2024	Date à laquelle l'UCI devra avoir confirmé par écrit aux CNO les places de qualification qui leur ont été attribuées
21 juin 2024	Date à laquelle les CNO devront avoir confirmé à l'UCI l'utilisation des places de qualification qui leur ont été attribuées
26 juin 2024	Réattribution par l'UCI de toutes les places de qualification inutilisées
À confirmer	La commission tripartite confirmera par écrit l'attribution de places d'universalité aux CNO (le cas échéant).
30 juin 2024	Réattribution par l'UCI des dernières places de qualification inutilisées
8 juillet 2024	Date limite des inscriptions par sport pour les Jeux Olympiques de Paris 2024
26 juillet – 11 août 2024	Jeux Olympiques de Paris 2024